

**PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN D'ADMISSION EN DUT  
RENTREE 2020**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Education,

Vu l'arrêté du 3 août 2005 modifié relatif au DUT

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition du jury d'admission des Diplômes universitaires de technologie (DUT) toutes spécialités et toutes options de l'IUT d'Allier comme suit :

**Membres du jury :**

Pascal BIWOLE, Président du jury, MCF, Directeur de l'IUT

Francis GARY, Vice-président du jury, MCF, Directeur-adjoint de l'IUT

Claude DEVOTI, PRCE, Chef de département TC Moulins

Xavier BRUNET, PRCE

Corinne BRDYS, MCF, Chef de département GEII

Christelle REY-BEROUHARD, PRCE

Christophe VERHAEGE, MCF, Chef de département GTE

Lydia MAIGNE, MCF

Fabien CONORD, PRAG, Chef de département ICJ

Liz JACQUEZ, MCF

Gilles DURAND, PRAG, Chef de département GMP

Jean-Luc BOUYERON, PLP

Didier MOYA, PRCE, Chef de département MMI Vichy

Christophe REY, MCF

Sophie RODIER, MCF, Chef de département GLT

Sandra SAID-JABNOUNE, MCF

Olivier MAIFFREDY, PRCE, Chef de département TC

Laurent MAIFFREDY, PRCE

Jacques PARFAIT, Professionnel

**Article 2 :**

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, LE 19/12/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Le Directeur Général des Services

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le

- Publié le

20 DEC. 2019

20 DEC. 2019

François PAQUIS

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.